

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 22 mai 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 18/05/2026

Date d'affichage :
REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

Objet : RENOUELEMENT COMMISSION CONTRÔLE LISTES ELECTORALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L19 et R7,

Considérant qu'une commission de contrôle des listes électorales doit être instituée dans chaque commune et se compose de trois conseillers municipaux issus de la liste majoritaire et de deux conseillers municipaux issus de la liste d'opposition,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PROPOSE** la liste des conseillers municipaux suivants pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

Liste majoritaire	ROUSTAN Nathalie
	MASCOT Vincent
	GRENET Michel
Liste d'opposition	CHARVE Marianne
	TREILLET Jonathan

Résultat du vote :

POUR : 10 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (TREILLET Jonathan)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME,
Le Maire,
Sylvie ROUZE.**

